



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB BUDOKAN THIAIS

Dès lors que vous vous inscrivez au Club BUDOKAN THIAIS, vous vous engagez à respecter le présent règlement intérieur afin de bénéficier des différents avantages proposés aux adhérents.

Le non-respect de ce règlement autorise le professeur à exclure immédiatement le pratiquant du dojo. Le Président et le bureau directeur se réservent également le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le bon fonctionnement du club.

1. Les cours

1.1 Responsabilité

Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant l'heure du cours : le cours commence par le salut et se termine par le salut. Les parents sont donc responsables de leur enfant avant et après le cours.

👉 **Les parents ont l'obligation de déposer leur enfant directement au dojo et non à l'extérieur du Palais Omnisports de Thiais.**

👉 **À la fin du cours, les parents ou accompagnants doivent être présents à l'heure. Le club se décharge de toute responsabilité dès la fin du cours.**

1.2 Accès au tatami

Il est interdit aux enfants de fouler le tatami en dehors des heures de cours.

1.3 Présence des parents

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés dans les gradins pendant les cours afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances.

1.4 Ponctualité

Les pratiquants doivent être en kimono 5 minutes avant le début du cours.

En cas de retard, ils devront attendre à genoux au bord du tatami l'autorisation du professeur pour entrer.

Des retards répétés et non justifiés peuvent entraîner un refus d'accès au cours.

Un élève peut quitter le cours avant la fin uniquement s'il prévient le professeur avant la séance.

1.5 Droit à l'image (captation)

Il est interdit de filmer les cours sans autorisation préalable du professeur ou du bureau.

2. La tenue



2.1 Équipement obligatoire

Selon la discipline : kimono, ceinture, gants, protège-pieds, protège-tibias, protège-dents, protège-poitrine et coquille.

2.2 Compétition

Les compétiteurs doivent posséder leur matériel :

- Gants rouges et bleus
- Protège tibia-pied rouges et bleus
- Protège-dents
- Coquille
- Protège-poitrine
- Ceintures rouges et bleues

2.3 Bijoux

Tous les bijoux sont strictement interdits pendant la pratique.

3. Hygiène

3.1 Hygiène corporelle

Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires.

3.2 Ongles

Les ongles doivent être courts (risque de blessure).

3.3 Circulation hors tatami

Le port de tongs ou équivalent est obligatoire pour préserver l'hygiène et éviter les accidents.

4. Passages de grades

4.1 Obligatoires

Les passages de grade sont obligatoires.

- À partir de 3 ans : 1 à 2 passages par an selon la discipline et le professeur
- Le passage de fin d'année (juin) est obligatoire pour tous

4.2 Tarifs

- Ceintures de couleur : 3 €
 - Ceintures noires offertes par le club
-



5. Informations

Les adhérents et parents doivent consulter régulièrement :

- Le panneau d'affichage
- Le Facebook / Instagram du club (Budokan Thiais)

Les informations ne seront pas systématiquement répétées en cours.

6. Vols

Il est conseillé de déposer les sacs dans le dojo.
Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

7. Administratif

7.1 Séance d'essai

Une séance gratuite est proposée. Le pratiquant est considéré apte à la pratique.

7.2 Dossier d'inscription obligatoire :

- Certificat médical
- Règlement intérieur signé
- Paiement de la cotisation
- Fiche d'inscription
- Photo
- Licence signée
- 2 enveloppes timbrées

7.3 Compétiteurs

Un second certificat médical est obligatoire dans le passeport sportif.

7.4 Licence

Doit être conservée soigneusement.

7.5 Droit à l'image

Le licencié autorise le club à utiliser photos et vidéos à des fins de promotion.

👉 **Le club réalise régulièrement des photos et vidéos pour promouvoir les disciplines et les activités proposées.**



7.6 Partenaires

Les coordonnées peuvent être transmises aux partenaires du club.

8. Compétitions

8.1 Déplacements

- Hors Île-de-France : Hébergement pris en charge à partir de la catégorie junior
- Île-de-France : à la charge des compétiteurs

8.2 Inscriptions

Payées par le club.

Toute absence non justifiée entraîne le remboursement de l'inscription.

8.3 Esprit d'équipe

Les compétiteurs doivent représenter le club avec cohésion et respect.

8.4 Coaching

Uniquement par les coaches du Budokan Thiais.

9. Adhérents extérieurs

Un adhérent venant d'un autre club devra payer un supplément de 100 € la première année.

La deuxième année, il devra obligatoirement prendre sa licence au club.

10. Discipline et exclusions

👉 **Les professeurs et le bureau directeur se réservent le droit d'exclure :**

- Un adhérent
- Ou un parent d'adhérent

si leur comportement nuit au bon déroulement des cours ou au bon fonctionnement du club.